

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 Juin 2018**

Présents :

**M. Philippe CHALLANT – Mme. Annie GRASSELER –
M. Serge GREMILLOT- Mme. Julienne EME – M. Pierre
CLAYEUX – M. Alexandre BINDA – Olivier DUFLOS-
M Didier DAUBIE - Mme Agathe FORNEVILLE**

Procurations :

**M. Didier MAZZONI à M Serge GREMILLOT
M. Jean-Pierre GROSJEAN à Mme Julienne EME**

Secrétaire de séance:

M. Serge GREMILLOT

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire
désigne à l'unanimité,**

- Monsieur Serge **GREMILLOT** en tant que secrétaire de séance.



2 - Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,

- Le Procès-verbal de la séance du 06 Avril 2018



3 - Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire présente cette délibération tendant à instaurer sur la commune de Sermamagny le nouveau régime indemnitaire de référence : le RIFSEEP.

Le RIFSEEP se compose de deux parts totalement indépendantes l'une de l'autre :

- Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE), assise sur le poste occupé, les fonctions occupées et sur l'expérience professionnelle.
- Un complément indemnitaire (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Instaure une prime de fonction, de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus, à compter du 1er juillet 2018,
- Fixe les plafonds d'IFSE et de CIA propres à la commune de Sermamagny.
- Autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêtés individuels le montant perçu par chaque agent au titre de chaque part de la prime : IFSE et CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus,
- Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.



3 - Groupements de Commandes

Afin de bénéficier de tarifs avantageux sur les commandes de fournitures, prestations ou matériels nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la commune, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rejoindre ou renouveler les groupements de commandes suivants :

-Groupement de commandes organisé par le Conseil Départemental de Belfort pour la fourniture et la livraison de dispositif de signalisation verticale (panneaux de signalisation...) et les travaux de signalisation horizontale (passages piétons...)



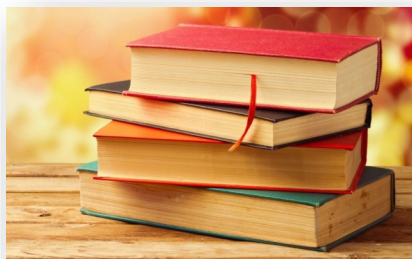
-Groupement de commandes avec le CDG90 pour l'assurance statutaire des agents.

-Groupement de commandes avec le Grand Belfort pour la fourniture d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuel.

4 - Convention entre le conseil départemental et la commune : fonctionnement de la médiathèque municipale

Le Département propose la mise en place d'un partenariat entre la commune de Sermamagny et le Conseil Départemental pour le fonctionnement de la médiathèque municipale pour une durée de 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



Adhère au partenariat entre la commune de Sermamagny et le Conseil Départemental pour le fonctionnement de la médiathèque municipale autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

5 - Convention de mise à disposition du service informatique territoire d'énergie 90

Territoire d'énergie 90 a créé et développé un service informatique intercommunal et inter-collectivités afin d'assister les collectivités du Territoire de Belfort adhérentes dans la gestion de leur informatique.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'adhésion de la commune de Sermamagny pour la nouvelle période proposée par Territoire d'énergie 90, et autoriser la signature de la convention de mise à disposition.

Après avoir entendu le rapport du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1) décide d'adhérer au service informatique de Territoire d'énergie 90

2) décide de retenir les options suivantes pour son adhésion :

- o *Prestation « informatique de gestion »*
- Prestation « dématérialisation »*
- Prestation «Sauvegarde des données »*
- Prestation « Délégué à la Protection des Données mutualisé »*
- Prestation « Connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source »*

3) autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision



6- Encaissement d'un chèque – Maire

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Madame la 1ère Adjointe propose au Conseil Municipal d'encaisser un chèque de 558.93€ correspondant au remboursement des indemnités perçues par Monsieur le Maire pour les mois de Mars Avril et Mai 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 558.93€.

7 - Encaissement d'un paiement -PF Hartmann

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'encaisser un paiement de 120€ correspondant au remboursement d'un opercule rond en granit rose par les pompes funèbres Hartmann

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Autorise Monsieur le Maire à encaisser le paiement de 120€.



8 - Différentiel fauteuil et CET Madame Marché

Suite au transfert de Madame Marché de Delle à Sermamagny.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune de Sermamagny indemnise la ville de Delle pour l'achat du fauteuil de Madame Marché à hauteur de 528.29€

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Delle propose d'indemniser la commune de Sermamagny pour 227.14 heures de CET à hauteur de 4235.32€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Autorise Monsieur le Maire à encaisser le paiement de 4235.32€

Autorise Monsieur le Maire à reverser 528.29€

9 - Demande de Subvention

L'Association Les Amis De L'Hôpital sollicite une subvention pour le fonctionnement de l'association

Monsieur le Maire propose une subvention de 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions :

- décide de ne pas octroyer de subvention pour cette association



Questions Diverses

Recensement de la population :

Le recensement pour la population de Sermamagny aura lieu début 2019, la nomination et la mise en place des agents recenseurs seront faites dans un des prochains conseils municipaux courant année 2018.



Implantation d'un McDonald's :

Une demande de permis de construire émanant du groupe « Macdo » voulant s'implanter à côté du magasin Colruyt est parvenue en mairie. Ce dossier a été envoyé en Préfecture pour validation et passage à la sous commission d'accessibilité et de sécurité, elle sera instruite par le service permis de construire du Grand Belfort. Si toutes les autorisations nécessaires sont validées, cette création pourrait être opérationnelle pour la fin de l'année.



PLU :

La demande de modification simplifiée de notre PLU (plan local d'urbanisme) est lancée et devrait être opérationnelle à la rentrée. Une délibération devra être prise lors d'un prochain conseil.



Venez participer à une formation
qui vous est destinée



Formation des Aidants

Valdoie

Animée par des formateurs expérimentés, cette formation comprend 6 modules permettant de se questionner et d'analyser sa situation et de connaître ses propres ressources et celles de son environnement.

Un programme national de :



avec le soutien de :



organisé par :



en partenariat avec :



Réglementation et élagage : plusieurs obligations

Voici quels sont les principaux points de réglementation pour l'élagage :

- tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice
- le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre
- dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. Par contre, un voisin ne peut pas agir en justice contre un locataire pour le forcer à couper des branches qui dépassent. Cette action en justice doit être effectuée contre le propriétaire



Marché public :

Un marché public concernant la réfection des rues de la Savoureuse, du Tilleul, Derrière les Maisons, impasse Garret ainsi que la remise en état du ralentisseur de la rue du Champ des Côtes a été lancé. Les réunions de la commission voirie bâtiment se sont succédées pour validation et les offres des entreprises seront transmises en Mairie pour le 21 juin 2018 dernier délai. Les travaux auront lieu courant Septembre.

R.P.I. :

À la demande de Monsieur le Maire, La présidente du RPI Anne-Sophie Peureux de Lachapelle sous Chaux ainsi que Paule Lallemand et Agathe Forneville les deux Vice-Présidentes de Chaux et Sermamagny sont venues expliquer le fonctionnement actuel et à venir de ce syndicat et surtout répondre aux questions pertinentes des conseillers municipaux.

Avec le transfert d'une classe à Lachapelle-sous-Chaux, l'école de Sermamagny sera uniquement réservé aux sections de maternelle, les autres classes sont transférées dans les autres sites. La participation des communes, propriétaires des locaux, est indispensable. Onze personnes sont employées à temps incomplet ou à temps partiel annualisés pour la garderie, les TAP, la restauration, le ménage soit un coût de 10000€ par mois hors charges. Le transport scolaire est assuré pour 38000€ par an , à priori un montant qui n'évoluera pas à la baisse.

Rectifications d'informations publiées dans la gazette N°6 de Mai



Mairie de SERMAMAGNY
90300

Tél. : 03.84.29.21.37

09.64.10.88.83

Fax. : 03.84.29.14.05

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Le Lundi

De 14h00 à 17h30

Le Mardi

De 9h00 à 12h00 et de 17h30 à 19h00

Le Mercredi

Fermé

Le Jeudi

De 17h30 à 19h00

Le Vendredi

De 9h00 à 12h00

Le Samedi

Fermé

Permanences de Monsieur le Maire et les adjoints

Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h00

Adresse : 33 Grande Rue -90300 SERMAMAGNY

Mail : mairiedesermamagny@wanadoo.fr

Site internet : www.sermamagny.fr

Rappel des horaires d'autorisation pour les travaux de bricolage et de jardinage à Sermamagny

Du lundi au vendredi: 9h00 - 12h00 / 14h30 - 19h00

Samedi: 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés: 10h00 - 12h00

**La Commune de SERMAMAGNY en association avec
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
vous invite à la**

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 22 juin 2018 à partir de 19h

Entrée libre

Parking de La Maison BARDY

Participation du Groupe Pop Rock « EQUI'SON »
Buvette et restauration sur place avec la présence de
« Lou Pizza »
Avec le partenariat de « FLEURASERM »





Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal ont décidé de renouveler la campagne de regroupement de commandes de combustibles (fioul) afin de vous faire bénéficier de tarifs de groupe.

Pour cela, il serait bon de savoir quels sont les foyers intéressés afin d'avoir une idée des quantités pour pouvoir négocier les prix.

Merci de retourner le coupon ci-dessous :

impérativement pour le 19 juillet 2018 dernier délai,
à la mairie de Sermamagny.

Après inscription, l'entreprise BOLLORÉ vous contactera pour définir les modalités de livraison et vous communiquera le prix à ce moment-là.

✂-----

Monsieur Madamesont intéressés par une commande groupée de fioul

Quantité demandée :litres

Adresse de livraison :

.....
.....

N° de Téléphone :

FICHE DE RECENSEMENT EN CAS DE CANICULE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES ISOLEES A DOMICILE

Je (nous) soussigné (e-s)

Domicilié (e-s) :

.....

Date de naissance :

.....

Numéro de téléphone :

.....

**Sollicite mon inscription auprès des services de la commune afin
d'être contacté(e)
EN CAS DE CANICULE (niveau orange météo).**

Je vis seul (e)

oui

non

Je suis habituellement aidé (e) par :

Ma Famille

Mon Voisinage

Une personne que j'emploie

Personne ne me vient en aide

Autre :

Service intervenant à mon domicile (nom + tél.)

.....

Je suis inscrit (e) à un service télé-alarme

oui

non

Mon médecin traitant est le docteur (nom + tél.) :

.....

Si la mairie n'arrive pas à vous joindre, qui souhaitez-vous qu'elle contacte pour prendre de vos nouvelles :

Nom / Prénom :

.....

N° de Téléphone :

.....

Si vous devez vous absenter, merci de nous prévenir.

Fait à

le

Signature